



65^º CAMPEONATO MUNDIAL COM DE ORNITOLOGIA

65^º Championnat Mondial COM d'Oiseaux d'élevage

65^º COM World Show of Cage and Aviary Birds

REGLEMENT GENERAL

1. INFORMATIONS GENERALES

Le présent règlement s'applique à l'événement compétitif nommé 65^º Championnat Mondial des Oiseaux d'Élevage – Almeria 2017, organisé par la **Federación Ornitológica de Andalucía** et la **C.O.M. Espagne**, sous la coordination et supervision de la **COM-Confédération Ornithologique Mondiale**.

Le championnat est régi par le présent règlement général et par les règlements COM et OMJ, qui sont considérés comme faisant partie du règlement général.

2. LOCALE DE L'ÉVÉNEMENT

Il sera organisé, **du 13 a 23 Janvier 2017**, selon le calendrier ci-joint, dans les halls du

Palais des expositions et de Congrès d'Aguadulce de Roquetas de Mar, Almería (España)

Avda. Pedro Muñoz Seca, s/n

04720 Roquetas de Mar, ALMERÍA

Teléfono: +34 950181800

www.almeriaferiasycongresos.com

GPS : 36.819693, -2.583759

3. ORGANISATION ET GESTION

a. Comité d'honneur

Le Comité d'honneur sera constitué par des membres des entités ornithologiques mondiales, de la COM, des entités Nationales officielles et autres invités. Il constituera la référence institutionnelle de l'événement.

b. Comité Organisateur

Il est constitué par les organes sociaux et membres de la FOA, de ses partenaires et COM-Espagne et d'autres éléments invités.

c. Jury

Le Jury sera formé par des juges internationaux OMJ, espagnols et étrangers.

d. Commission de Contrôle et Supervision COM

La Commission de contrôle aura la responsabilité d'assurer la régularité de la compétition, de la vérification des bagues des médaillés et d'homologuer les résultats définitifs de la compétition. Elle sera

constituée par désignation de la COM.

4. EXPOSANTS

Tous les membres des Fédérations Nationales ou Entités reconnues et affiliées à la COM peuvent participer au Championnat Mondial.

Tous les exposants devront indiquer leurs numéros de souche (Stam). Ils autorisent le comité organisateur et la COM à faire toutes les démarches qu'elles considèrent nécessaires à la vérification de ces données.

Avec l'inscription de leurs oiseaux, les exposants déclarent :

- Avoir pris connaissance et accepter ce règlement général ainsi que les règlements du Comité d'Organisation du Mondial Almeria 2017, de la COM, de l'OMJ.
- Participer seulement avec un but amateur et non-lucratif
- Respecter et accepter toutes les décisions et sanctions du jury et/ou de de la Commission de Contrôle, résultant des classifications, disqualifications, suspensions, exclusions. L'éleveur a toutefois toujours un droit de recours.
- Renoncer totalement à tout droit d'indemnité morale ou matérielle résultant de leur participation à ce championnat, vol, décès, disparition ou accident de leurs oiseaux ainsi que pour les causes d'absence des oiseaux inscrits (maladie et/ou danger d'épizootie, etc. ...)
- Tous les exposants autorisent le Comité Organisateur ou ses entités déléguées à manipuler les oiseaux inscrits pour la vérification des bagues et pour la prise de photos ou films. Les éventuels droits ou produits de ces photos ou films sont propriété de la COM.
- Les exposants autorisent également l'utilisation de leurs données personnelles pour tous les effets relatifs à ce championnat et son partage entre les organisateurs, la FOA, la COM-Espagne et la Confédération Ornithologique Mondiale.
- Respecter les dates pour la bonne gestion de la manifestation.

5. INSCRIPTIONS ELEVEURS

Les inscriptions doivent être effectuées sur les feuilles d'inscription officielles (formulaire COM uniquement). Ces feuilles d'inscription, seront complétées en lettres majuscules ou, de préférence, dactylographiés.

Le(s) numéro(s) de stam (souche) de l'éleveur, précédé du sigle de la fédération à laquelle il appartient, doit (vent) obligatoirement figurer sur la feuille d'inscription. (Exemple pour España: ES AA-00. Italie : IT AA-00 etc.

Liste des abréviations par pays :

DE	Allemagne	AT	Autriche	BE	Belgique	BU	Bulgarie
CY	Chypre	ES	Espagne	F	France	UK	United-Kingdom
GR	Grèce	HU	Hongrie	IE	Irlande	IS	Israël
IT	Italie	MT	Malte	MA	Maroc	NL	Pays bas
PL	Pologne	PT	Portugal	SL	Slovaquie	SI	Slovénie
CH	Suisse	TU	Turquie				

Nous attirons l'attention des éleveurs sur cette obligation, car il est rappelé que l'absence de ce (de ces) numéro(s) provoque régulièrement des disqualifications d'oiseaux médaillés, ce qui est très regrettable.

Les feuilles d'inscription seront impérativement accompagnées du règlement par chèque ou autres moyens selon les instructions de chaque pays.

Chaque éleveur recevra un cadeau souvenir.

Les trois premiers de chaque catégorie en concours se verront remettre des médailles métal (or - argent – bronze).

L'éleveur Champion du Monde recevra en outre un diplôme reprenant son(es) titre(s) de Champion.

Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, remettre en plus à chaque exposant, un diplôme de participation au "Mondial".

6. INSCRIPTIONS OISEAUX

Seront admis dans le championnat les oiseaux nés et élevés en ambiance familiale, de propre élevage, dument bagués avec des bagues officielles reconnues par une fédération affiliée à une COM-Pays-Membre ou une Entité Nationale COM.

Chaque éleveur doit remplir une feuille d'inscription dans l'ordre des sections du concours selon la liste de sections et classes COM.

RAPPEL : Pour les Sections "F2" à "P", le nom latin de l'espèce doit obligatoirement être indiqué.

Pour la section H le nom des géniteurs doit être inscrit.

Les classes en vigueur sont éditées chaque année par l'OMJ/COM et envoyées aux pays membres de la COM.

Les feuilles d'inscriptions, selon le modèle COM, doivent être centralisées par les COM ou Entités Nationales de chaque pays membre de la COM, selon les règles par eux définies.

Les feuilles d'inscription devront être en possession du Comité d'organisation via **le logiciel online pour le 15 Décembre 2016**, au plus tard, celles parvenues après cette date risquant d'être rejetées.

Les organisateurs insistent pour que cette date soit scrupuleusement respectée afin de préparer au mieux l'organisation du Championnat Mondial.

L'accès au système sera prêt à accepter les inscriptions le 15 novembre 2016. Le coordinateur de chaque pays recevra un mot de passe.

SÉCRETAIRE GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS MONDIAL 2017
FEDERACION ORNITOLOGICA DE ANDALUZIA, CALLE FALCON 24
04740 ROQUETAS DE MAR, ALMERIA, ESPANA
Téléphone : +34 950322867, FAX : +34950322867
EMAIL : info@foandaluza.com
www.almeria2017.com

- Le droit d'inscription pour l'organisation est fixé par la COM, il est de **12,00 €** par oiseau. (Ce montant comprend une assurance annulation de la manifestation).

En fonction des frais engagés pour la gestion, le transport, les documents sanitaires etc., chaque pays-membre fixe le prix de l'engagement pour son pays.

- Le prix du catalogue palmarès, obligatoire, est de **12,00 €**.
- La cérémonie de remise des prix est fixée à 55.00 €

Le montant du droit d'inscription, du catalogue obligatoire, éventuellement de la cérémonie de remise des prix, sera versé, par virement bancaire sur le compte :

IBAN ES09 2103 5750 19 0030012852. SWIFT/BIC: UCJAES2MXXX

Tous les frais sont à la charge du pays donneur d'ordre.

Il est rappelé que les droits d'inscription sont dus pour tous les oiseaux inscrits au Championnat du Monde, qu'ils soient présents ou non.

Les oiseaux des pays membres qui n'auraient pas versé les droits d'inscription ne seront pas admis à entrer dans les locaux du Championnat Mondial.

Une confirmation de réception sera envoyée aux pays participants.

Chaque pays membre, transmettra au secrétariat du Comité d'organisation, une copie du reçu du virement, par mail, sous pli recommandé ou par transporteur avec signature.

7. RECEPTION DES OISEAUX

Tous les oiseaux doivent parvenir ensemble à l'encagement. Les oiseaux seront encagés uniquement par le(les) convoyeur(s) officiel(s) de chaque pays. Celui (ceux)-ci s'occupera(ont) également du décaissement. Les formalités de retour des oiseaux (réimportation) incombent aux C.O.M. ou entités nationales suivant leurs propres législations.

Les convoyeurs officiels sont à la charge des organisateurs.

Ils sont à disposition du Comité d'organisation pendant toute la durée du championnat.

Ils seront logés en chambres doubles, avec la possibilité pour chacun d'eux de demander une chambre individuelle en payant le supplément.

Le cahier des charges COM prévoit le nombre de convoyeurs à la charge de l'organisation. Si le nombre des convoyeurs est en excès, il appartient aux pays membres d'en informer l'organisation et de payer les frais supplémentaires.

8. DÉLOGEMENT DES OISEAUX

Le Délogement des oiseaux espagnols commencera le dimanche 22 janvier à 18H00. Le délogement sera réalisé à partir de la rampe d'accès à l'étage du Palais des expositions. Les éleveurs espagnols entreront au Palais des Expositions par ordre d'arrivée, et seront accompagnés par une personne responsable de l'organisation pour pouvoir reprendre leurs oiseaux.

Il est interdit de réaliser le délogement des oiseaux sans être accompagné d'un membre de l'organisation. Cette règle est aussi valable pour les convoyeurs et les membres de l'organisation.

9. INFORMATIONS SANITAIRES ET VETERINAIRES :

Le Championnat du Monde COM 2017 à Almeria est une compétition autorisée par la JUNTA DE ANDALUCIA, autorité responsable de l'état Espagnol.

Le numéro de registre de l'événement qui doit figurer dans les documents sanitaires est le suivant :

ES040790001215 –MONDIAL COM ALMERIA 2017

Le transport, et autres opérations, notamment l'encagement et décaissement doivent suivre les règles de bien-être animal décrits dans le document annexe issue de la Junta de Andalucia « Condicionado Sanitario para las Concentraciones y Competeciones deportivas de palomas y otras aves en Andalucia » et tous les règlements de la COM.

Pour les Eleveurs et oiseaux originaires des pays membres de l'UE les oiseaux doivent être accompagnés d'un auto-certificat de l'éleveur déclarant que les oiseaux faisant l'objet de sa participation au Mondial COM 2017 à Almería, ne présentent aucun signe de maladie et qui ils proviennent d'un établissement ou site qui ne fait l'objet d'aucune mesure de restriction sanitaire.

Pour les Psittacidés il est aussi nécessaire que ce certificat soit signé par un Vétérinaire responsable.

En Général, un Certificat TRACES, en accordance avec la directive 92/65/CEE du Conseil du 13/7/1992 est considérée comme suffisant.

Pour les pays tiers (hors-UE) des conditions spéciales sont exigées.

Ces pays sont pris de contacter le Président Général de la COM pour des informations plus concrètes car la situation de ces pays doit être traitée de façon individuelle.

Les autorités espagnoles ont déjà donné leur accord pour l'admission des oiseaux de ces pays, en accord avec les décisions déjà prises pour Almeria 2012 et également par les autorités sanitaires d'autres pays UE.

La COM et le Comite Organisateur FOA/COM-Espagne veilleront fièrement pour le respect des conditions sanitaires, d'exposition et de transport des oiseaux et une équipe vétérinaire sera toujours disponible à Almeria pour toutes situations nécessaires.





65º CAMPEONATO MUNDIAL COM DE ORNITOLOGIA
65º Championnat Mondial COM d'Oiseaux d'élevage
65º COM World Show of Cage and Aviary Birds

CALENDRIER de L'EXPOSITION

Jour	Programme
13/01/2017	Vendredi
<19h	Arrivée des convoyeurs étrangers
14/01/2017	Samedi
9-22h	Encagement des oiseaux étrangers
15/01/2017	Dimanche
9-18h	Encagement des oiseaux espagnols
16/01/2017	Lundi
18.30	Congres O.M.J.
9-17 h	Organisation
17/01/2017	Mardi
9-17 h	Jugements
18/01/2017	Mercredi
9-13h	Jugements
19/01/2017	Jeudi
9-22h	Organisation
20/01/2017	Vendredi
12h	Inauguration
9-20h	Ouverture au public
21/01/2017	Samedi
10h	Congres C.O.M.
9-19h	Ouverture au public
19.30h	Dîner de gala et palmarès
22/01/2017	Dimanche
10-17.00h	Ouverture au public
17.30h	Clôture
>18.00h	Décagement des oiseaux espagnols
23/01/2017	Lundi
>8.00h	Décagement des oiseaux étrangers



65^{ème} CHAMPIONNAT MONDIAL C.O.M. - ALMERIA 2017



FEUILLE D'INSCRIPTION

PAYS :		N° Tel.		STAM/SOUCHE :	
PRÉNOM :		GSM :		STAM/SOUCHE :	
NOM :		E-mail :		STAM/SOUCHE :	
ADRESSE :		E-mail :		STAM/SOUCHE :	
C. P.		VILLE		FEDERATION :	

REEMPLIR AVEC CARACTERES TYPOGRAPHIQUES

LA FICHE D'INSCRIPTION DEVRA ETRE RENVOYEE AU COMITE D'ORGANISATION AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE 2016

La C.O.M., et le Comité Organisateur déclinent toute responsabilité en cas de disparition ou du mortalité d'oiseaux. Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée, ni de la COM, ni du Comité organisateur du "Mondial2017".

N°	SECTION	CLASSE	BAGU E N°°	AN NEE	Dénomination complète de l'oiseau. Dans les Sections "F2" "P", la dénomination en latin doit être indiquée.		N°	SECÇÃO	CLASSE	BAGU E N°°	AN NEE	Dénomination complète de l'oiseau. Dans les Sections "F2" "P", la dénomination en latin doit être indiquée.			
1	I						1	S T A M	A						
2	N						2		B						
3							3		C						
4							4		D						
5	D						5	S T A M	A						
6							6		B						
7	I						7		C						
8							8		D						
9	V						9	S T A M	A						
10							10		B						
11	I						11	S T A M	C						
12							12		D						
13	D						13	S T A M	A						
14							14		B						
15	U						15	S T A M	C						
16							16		D						
17	E						17	S T A M	A						
18							18		B						
19							19		C						
20		L					20		D						

Prix par oiseau pour l'organisation : 12 € (1 € assurance comprise)	Total oiseaux ::		SIGNATURE
Dîner de remise des prix : 55 € par personne, à payer avec l'inscription	Catalogue obligatoire : 12 €	€ 12,00	
	N° de Personnes =		
TOTAL A PAYER :			

SIGNATURE : _____

Avec l'inscription de mes oiseaux j'accepte intégralement les règlements : C.O. du Mondial, COM, OMJ, ainsi que le respect des dates pour la gestion de la manifestation